









Dossier de diagnostic technique

Le 01/02/2023

Propriétaire et adresse du bien immobilier

Monsieur et Madame GALFRE Stephane 3 RUE DU FRERE JEAN 65330 GALAN

Section cadastrale E, Parcelle(s) n° 838



Diagnostic réalisé par

Contrôles immobiliers

M. Anthony LEQUEUVRE Maison du Diag 4 Rue d'Isaby 65420 IBOS

Tél: 05 62 37 23 50 Port: 07 60 07 87 68



Prestations	Conclusions
Termites	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites. Rapport valable jusqu'au 31/07/2023
<u>Électricité</u>	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie L'installation était alimentée le jour de la visite : OUI
ER ERP	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Sécheresse) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 3 selon la règlementation parasismique 2011 ENSA: L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA: Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien Rapport valable jusqu'au 31/07/2023



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 1/58









Attestation sur l'honneur

Je soussigné LEQUEUVRE Anthony de la société Maison du Diag atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles cités ci-dessous :

- « Art. R. 271-1. Pour l'application de l'article L. 271-6, il est recouru soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés o u constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.
- « La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.
- « Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées de s missions d'examinateur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.
- « Des arrêtés des ministres chargés du logement, de la santé et de l'industrie précisent les modalités d'application du présent article.
- « Art. R. 271-2. Les personnes mentionnées à l'article L. 271-6 souscrivent une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300 000 euros par sinistre et 500 000 euros par année d'assurance.
- « Art. R .271-3. Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier.
- « Art. R. 271-4. Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :
- « a) Pour une personne d'établir un document prévu aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6;
- « b) Pour un organisme certificateur d'établir un dossier de diagnostic technique en méconnaissance de l'article R. 271-1;
- « c) Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document mentionné aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.
- « La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal. »

LEQUEUVRE Anthony

0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

Rapport DDT: page 2/58

SIRET: 90217784900012 Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €





Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2008/GALFRE/3603_REAC

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage : 01/02/2023 Heure d'arrivée : 10 h 30 Temps passé sur site : 00 h 45

A - Désignation du ou des bâtiments Localisation du ou des bâtiments : Département : Hautes-Pyrénées Adresse: 3 RUE DU FRERE JEAN Commune: 65330 GALAN Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : - Section cadastrale E, Parcelle(s) n° 838 Informations collectées auprès du donneur d'ordre: Présence de traitements antérieurs contre les termites ☐ Présence de termites dans le bâtiment ☐ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 Documents fournis: **Néant** Désignation du (ou des) bâtiment(s): Habitation (maison individuelle) Périmètre de repérage : Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH: Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral: 65330 GALAN (Information au 01/02/2023) Niveau d'infestation inconnu Arrêté préfectoral Liste des arrêtés 26-mai-09 - Arrêté préfectoral - n?20091346.08

B - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : Monsieur et Madame GALFRE Stephane

Adresse: 3 RUE DU FRERE JEAN - 65330 GALAN

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Agence**

Nom et prénom : Monsieur et Madame GALFRE Stephane

Adresse: 3 RUE DU FRERE JEAN - 65330 GALAN



O 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 3 / 58



C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic : Nom et prénom : **LEQUEUVRE Anthony**

Raison sociale et nom de l'entreprise : Maison du Diag Bigorre

Adresse : **4 RUE D'ISABY - 65420 IBOS** Numéro SIRET : **90217784900012**

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 10883630104 - 01/10/2023

Certification de compétence C3165 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 02/12/2019

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - salle à manger,	1er étage - palier,	
Rez de chaussée - Séjour,	1er étage - Chambre 2,	
Rez de chaussée - Chambre 1,	1er étage - Chambre 3,	
Rez de chaussée - dressing,	1er étage - salle d'eau 2,	
Rez de chaussée - salle d'eau 1,	1er étage - salle d'eau 3,	
Rez de chaussée - Cuisine,	1er étage - Combles,	
Rez de chaussée - Dégagement,	2ème étage - Grenier,	
Rez de chaussée - Wc,	Sous-Sol - Cave 1,	
Rez de chaussée - balcon,	Sous-Sol - Cave 2,	
Rez de chaussée - terrasse,	Sous-Sol - Cave 3,	
Rez de chaussée - couloir,	Sous-Sol - chaufferie,	
	annexe - pigeonnier	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Rez de	chaussée
salle à manger	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Lambris Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre 1 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 4/58



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Bati fenêtre 2 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre 3 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre 4 - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 3 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Séjour	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 3 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 3 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 1	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H, I, J - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - G - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre - G - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet - G - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
dressing	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 $\,\in\,$



Rapport DDT: page 5 / 58



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
salle d'eau 1	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, F - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D, E - pierre de taille et placoplâtre et lambris pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre 1 - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre 2 - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre 3 - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 6 / 58



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
balcon	Sol - Plancher béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
terrasse	Sol - Plancher béton et chape peinte	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
couloir	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et Lambris Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	1er éta	age
palier	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 3 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - D - Aluminium et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 7 / 58



âtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
	Mur - A, B, C, D, E, F - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre 3	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte 2 - G - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte 2 - G - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - F - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre - F - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
salle d'eau 2	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - C, D - pierre de taille et placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
salle d'eau 3	Sol - Plancher bois et Parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, D - pierre de taille et placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Bati fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 $\,\in\,$



Rapport DDT: page 8 / 58



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Combles	Sol - Plancher bois et isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	2ème éta	ge
Grenier	Sol - Plancher bois et parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - D - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sous-So	ıl
Cave 1	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 3 - F - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 2	Sol - Plancher béton et tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - B - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave 3	Sol - Plancher béton et tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et brut	Absence d'indices d'infestation de termites

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 $\,\in\,$



Rapport DDT: page 9/58



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
chaufferie	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - pierre de taille et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Béton et brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati fenêtre - C - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte 2 - A - PVC et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	an	nexe
pigeonnier	Sol - Plancher béton et chape brute	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique et enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - poutres bois et tuiles	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Bati porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E - Catégories de termites en cause

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,

N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 10 / 58



- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH</u>: Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie. <u>Article L 112-17 du CCH</u>: Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Néant

G - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Rez de chaussée - salle à manger, Rez de chaussée - Séjour, Rez de chaussée - Chambre 1, Rez de chaussée - dressing, Rez de chaussée - salle d'eau 1, Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - Dégagement, Rez de chaussée - Wc, Rez de chaussée - balcon, Rez de chaussée - terrasse, Rez de chaussée - couloir, 1er étage - palier, 1er étage - Chambre 2, 1er étage - Chambre 3, 1er étage - salle d'eau 2, 1er étage - salle d'eau 3, 1er étage - Combles	Mur	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, doublage récent



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 11 / 58



Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Rez de chaussée - salle à manger, Rez de chaussée - Séjour, Rez de chaussée - Chambre 1, Rez de chaussée - dressing, Rez de chaussée - salle d'eau 1, Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - Dégagement, Rez de chaussée - Wc, Rez de chaussée - balcon, Rez de chaussée - terrasse, Rez de chaussée - couloir, 1er étage - palier, 1er étage - Chambre 2, 1er étage - Chambre 3, 1er étage - salle d'eau 2, 1er étage - salle d'eau 3, 1er étage - Combles, 2ème étage - Grenier	sous face du plancher	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, doublage et isolant recent
Rez de chaussée - salle à manger, Rez de chaussée - Séjour, Rez de chaussée - Chambre 1, Rez de chaussée - dressing, Rez de chaussée - salle d'eau 1, Rez de chaussée - Cuisine, Rez de chaussée - Dégagement, Rez de chaussée - Wc, Rez de chaussée - balcon, Rez de chaussée - terrasse, Rez de chaussée - couloir, 1er étage - palier, 1er étage - Chambre 2, 1er étage - Chambre 3, 1er étage - salle d'eau 2, 1er étage - salle d'eau 3, Sous-Sol - Cave 1, Sous-Sol - Cave 2, Sous-Sol - Cave 3,	plafond	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive, doublage et isolant

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H - Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général -		Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique
	-	Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I - Moyens d'investigation utilisés

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 12/58



La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Monsieur et Madame GALFRE Stephane

Commentaires (Écart par rapport à la norme, ...):

Néant

J - VISA et mentions

Mention 1:

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2:

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2

Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3

Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4:

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 01/02/2023.

Rapport valable jusqu'au 31/07/2023

Fait à **IBOS**, le **01/02/2023**

Par: LEQUEUVRE Anthony



○ N° Vert 0 800 330 311

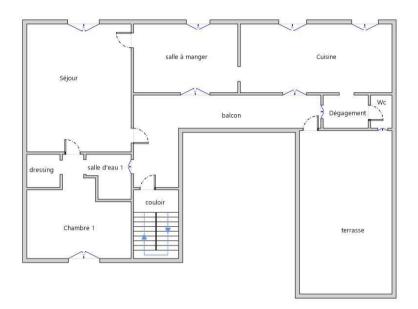
Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

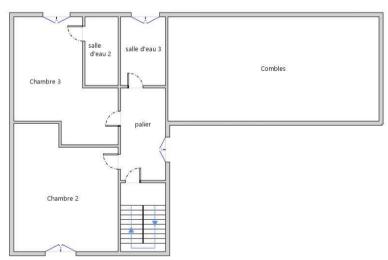
Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT : page 13 / 58

Annexe - Plans - croquis



Rez-de-chaussée



1er Etage



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 14/58



Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Annexe - Assurance / Attestation sur l'honneur

Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

MAISON DU DIAG BIGORRE RUE D ISABY 65420 IBOS FR

COURTIER

CONDORCET

2 RUE GRIGNAN 13001 MARSEILLE Tél: 09 72 36 90 00

Email

CONTACT@CABINETCONDORCET.COM

Portefeuille: 0201222984

Vos références :

Contrat n° 10883630104 Client n° 0735134020

AXA France IARD, atteste que:

MAISON DU DIAG BIGORRE RUE D ISABY 65420 JBOS FR

est garanti au titre d'un contrat d'assurance N° 10883630104.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostics techniques immobiliers:

- Contrôle périodique amiante,
- Diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- Diagnostic amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante Partie Privative,
- Exposition au plomb (CREP),
- Recherche de plomb avant travaux,
- Diagnostic risque d'exposition au plomb dans les peintures,
- Plomb dans l'eau,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic Termites,
- Etat parasitaire
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Risques naturels et technologiques,
- Loi Carrez,
- Loi Boutin,
- Etats des lieux,
- Diagnostic technique SRU,
- Diagnostic sécurité piscine,
- Diagnostic accessibilité handicapés : constat visuel de la conformité ou de la non-conformité, sans conseil ni préconisation,
- Contrôle des installations d'assainissements non collectif.

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Narterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n' FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3







0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 16/58

A l'exclusion de :

- Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante ;
- Toutes missions d'études, conseil et/ou préconisation technique, maîtrise d'œuvre, même partielle, portant sur les ouvrages relevant des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil;
- Des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitation
- Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession règlementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en (
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre	

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - 774 intracommunautaire n° R. 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3



O 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 17/58



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se

La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2022 au 01/10/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou

> Fait à PARIS le 10 octobre 2022 Pour la société.



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terraisses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3



0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 18/58



Certificat N° C3165

Monsieur Anthony LEQUEUVRE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.quallxpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0094
PORTEC
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 08 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de
	Du 02/12/2019	conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis.
	au 01/12/2024	d examen visiter apress travaux darie les ministrations suds.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 30/12/2019	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/12/2024	of this date.
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de
	Du 30/12/2019	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes
	au 29/12/2024	de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 02/12/2019	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 01/12/2024	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêlé du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des
	Du 30/12/2019	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux e
	au 29/12/2024	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'étal relatif à la
	Du 02/12/2019	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 01/12/2024	

Date d'établissement le lundi 30 décembre 2019

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le cité internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

Tél F05 cettification de congresse ves ofte 2571,932 87 - www.qualixpert.com sari au capital de 8000 euros - APE 71208 - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

GRATUIT

0 800 330 311

Courriel: contact@maistondudiag.fr
www.maistondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 19/58



État de l'Installation Intérieure d'Électricité

Numéro de dossier : 2008/GALFRE/3603_REAC

Norme méthodologique employée : AFNOR FD C 16-600 - Juin 2015

Date du repérage : 01/02/2023 Heure d'arrivée : 10 h 30 Temps passé sur site : 00 h 45

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis -à-vis de la règlementation en vigueur.

A - Désignation du ou des immeubles bâtis

Localisation du ou des bâtiments bâtis : Département : Hautes-Pyrénées Adresse : 3 RUE DU FRERE JEAN Commune : 65330 GALAN

Référence cadastrale : Section cadastrale E, Parcelle(s) n° 838

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Périmètre de repérage :

Type d'immeuble : **Maison individuelle** Année de construction du bien : < **1949**

Année de l'installation : < 1949 Distributeur d'électricité : Engie

B - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : Monsieur et Madame GALFRE Stephane

Adresse: 3 RUE DU FRERE JEAN - 65330 GALAN

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Agence

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : Nom et prénom : **Monsieur et Madame GALFRE Stephane**

Adresse: 3 RUE DU FRERE JEAN - 65330 GALAN

C - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic : Nom et prénom : LEQUEUVRE Anthony Nom de l'entreprise : Maison du Diag Bigorre Adresse : 4 RUE D'ISABY - 65420 IBOS

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 20 / 58





Numéro SIRET: 90217784900012

Désignation de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police et date de validité : 10883630104 - 01/10/2023

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT le 30/12/2019

jusqu'au 29/12/2024. (Certification de compétence C3165)

D - Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, nota mment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- > les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E - Synthèses de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

×	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.		
	L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie , mais fait l'objet de constatations diverses .		
	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies . Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.		
	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies . Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses .		
	L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. Les vérifications de fonctionnement du ou des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel n'ont pu être effectuées.		

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 21 / 58



	1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.		
	2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de		
Ш	mise à la terre.		
	3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.		
	4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.		
	5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.		
	6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.		
	7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.		
	8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.		
	8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.		
	9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des		
Ш	appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.		
	10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.		

E.3. Les constatations diverses concernent :

nstallations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
oints de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
onstatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Néant	-		

- (1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le nu méro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.
- (*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 -Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations		
B11 a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.		
B11 b1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.		
B11 c1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.		

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2 - Constatations diverses

O 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 22 / 58



G1. – Installations ou parties d'installation non couvertes

Néant

G2. - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article Libellé des points de contrôle n'ayant pu être (1) vérifiés selon norme FD C 16-600 – Annexe C		Motifs
Néant	-	

⁽¹⁾ Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H - Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification

Néant

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.info-certif.fr)

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 01/02/2023 État rédigé à IBOS, le 01/02/2023

Par: LEQUEUVRE Anthony



N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 23/58



I - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondanc e avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus	
В.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.	
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation: Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
В.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
B.4	Protection contre les surintensités: Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.	
В.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	
Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocut		
В.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
В.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.	
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.	
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine: Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.	





N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 24 / 58



J - Informations complémentaires

Correspondanc e avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.
B.11	Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.
	Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

⁽¹⁾ Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Recommandations

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 25 / 58





Certificat N° C3165

Monsieur Anthony LEQUEUVRE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUI WWW.COFFRAG.FI

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable	Amèté du 08 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de
	Du 02/12/2019	conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis.
	au 01/12/2024	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 30/12/2019	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 29/12/2024	
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de
	Du 30/12/2019	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes
	au 29/12/2024	de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation
	Du 02/12/2019	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 01/12/2024	
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des
	Du 30/12/2019	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux s
	au 29/12/2024	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la
	Du 02/12/2019	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.
	au 01/12/2024	organismes de definication.

Date d'établissement le lundi 30 décembre 2019

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le losite internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

Tél F05 Certification de conjectece version N° 25019 32 87 - www.qualixpert.com san au capital de 8000 euros - APC 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

N° Vert

0 800 330 311

Courriel: contact@maistondudiag.fr
www.maistondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 26 / 58

Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

MAISON DU DIAG BIGORRE RUE D ISABY 65420 IBOS FR

COURTIER

CONDORCET

2 RUE GRIGNAN 13001 MARSEILLE

Tél: 09 72 36 90 00

Email:

CONTACT@CABINETCONDORCET.COM

Portefeuille: 0201222984

Vos références :

ATTESTATION

Client n° 10883630104

AXA France IARD, atteste que :

MAISON DU DIAG BIGORRE RUE D ISABY 65420 IBOS FR

est garanti au titre d'un contrat d'assurance N° 10883630104.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostics techniques immobiliers:

- Contrôle périodique amiante,
- Diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- Diagnostic amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante Partie Privative,
- Exposition au plomb (CREP),
- Recherche de plomb avant travaux,
- Diagnostic risque d'exposition au plomb dans les peintures,
- Plomb dans l'eau,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic Termites,
- Etat parasitaire,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Etat de l'installation intérieure d'électricité,
- Risques naturels et technologiques,
- Loi Carrez,
- Loi Boutin,
- Etats des lieux,
- Diagnostic technique SRU,
- Diagnostic sécurité piscine,
- Diagnostic accessibilité handicapés : constat visuel de la conformité ou de la non-conformité, sans conseil ni préconisation,
- Contrôle des installations d'assainissements non collectif.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre Entreprise règie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 Opérations d'assurances exonèrées de TVA - art. 2614 CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/3

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 \in

Rapport DDT : page 27 / 58

2620221010



A l'exclusion de:

- Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante ;
- Toutes missions d'études, conseil et/ou préconisation technique, maîtrise d'œuvre, même partielle, portant sur les ouvrages relevant des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil;
- Des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitation
- Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession règlementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont</u> : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en		
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance		
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre		
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance		
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre		
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre		

C.G.: Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/3

N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 28 / 58



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2022 au 01/10/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou

> Fait à PARIS le 10 octobre 2022 Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.s. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intraccommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/3

0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 29 / 58



État des risques de Pollution des Sols (ERPS)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	MAISON DU DIAG BIGORRE
Numéro de dossier	2008/GALFRE/3603_REAC
Date de réalisation	01/02/2023
Localisation du bien	3 RUE DU FRERE JEAN 65330 GALAN
Section cadastrale	E 838
Données GPS	Latitude 43.221871 - Longitude 0.406564
Désignation du vendeur	Monsieur et Madame GALFRE Stephane
Désignation de l'acquéreur	

	Synthèse ERPS				
Dans un rayon de 200m autour du bien	Dans un rayon entre 200m et 500m du bien	Conclusion			
BASOL 0 SITE BASIAS Actis 0 SITE BASIAS Terminés 2 SITES BASIAS Inconnus 0 SITE Au total 2 SITES	BASOL 0 SITE BASIAS Actifs 2 SITES BASIAS Termines 0 SITE BASIAS Inconnus 0 SITE Au total 2 SITES	A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien : Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertoring par BASOL. 4 sites industriels ou activités de service sont répertoriés par BASIAS. 4 sites sont répertoriés au total. MEDIA IMMO 124, rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES Tél. 01 60 90 80 85 SIRET 750 675 613 RSS EVRY			

^{*} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, à titre informatif, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'État concernant les risques de pollution des sols dans un périmètre précis autour du bien.

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 $\,\in\,$



Rapport DDT: page 30 / 58



Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS** et **BASOL** (Gérée par le **BRGM** - **B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières et le **MEDDE** - **M**inistère de l'Écologie, du **D**éveloppement **D**urable et de l'Énergie)

Qu'est-ce que l'État des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'État concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs</u> d'<u>Information</u> sur les <u>Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à l'<u>ERNMT</u>.

Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2019.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à **titre informatif**, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'État à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS?

- ✓ **BASOL**: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ✓ BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

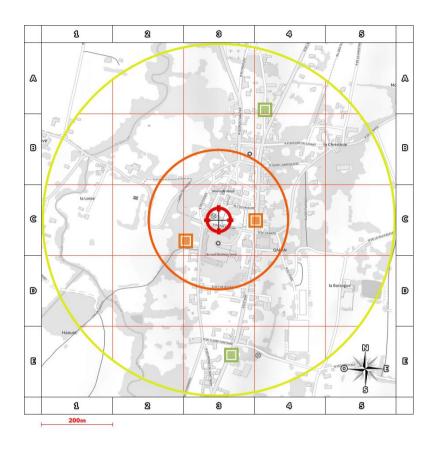
Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

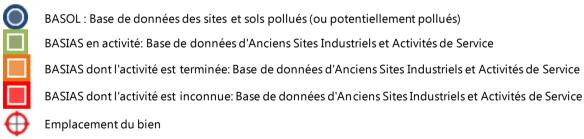


Rapport DDT: page 31 / 58



Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien





Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien et représentés par les pictos , le let le Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés



Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 32 / 58



Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
C4	LASBATS Jean / HOTEL (+ GARAGE)	Garages, ateliers, mécanique et soudure	GALAN	105m
СЗ	ACCEUIL DU FRERE JEAN - MAISON DE RETRAITE / STEP	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	GALAN	111m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)	
A4	RIVA JEAN-PIERRE, RIVA Raymond (ENTREPRISE) / GARAGE + STATION	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Garages,	CD N°10 GALAN	337m	
E3	MOURNET (SA) / DEPOT DE PRODUITS AGROPHARMACEUTIQ UES	ateliers, mécanique et soudure Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides,), Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides,)	GALAN	384m	

Repère	Nom	Activité des sites non localisés	Adresse	Distance (Environ)
-	CASTETS Athanaze (ENTREPRISE) / FQUE FAIENCE ET POTERIE	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	LA CASORGUE (QUARTIER DE) GALAN	
-	CORRIERI Urbain / DEPOT D'EXPLOSIFS	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	GALAN	
-	LASSALLE GUY / DLI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	GALAN	

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 33 / 58



État des risques et pollutions

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Character (Victoria)
Chronopost (Magasin Presse Galan)
Le Pain des Lys
S Dougz
D41
D41
Accueil du Frère Jean
Google Map data @2023 Imagery @2023 CNES / Arbus, Maxer Technologies

Réalisé en ligne* par	MAISON DU DIAG BIGORRE
Numéro de dossier	2008/GALFRE/3603_REAC
Date de réalisation	01/02/2023
Fin de validité	31/07/2023
Localisation du bien	3 RUE DU FRERE JEAN 65330 GALAN
Section cadastrale	E 838
Données GPS	Latitude 43.221871 - Longitude 0.406564
Désignation du vendeur	Monsieur et Madame GALFRE Stephane
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par MAISON DU DIAG BIGORRE qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES					
	Zonage règlementaire sur la - Exposé sismicité : Zone 3 - Modérée				
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé		
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Approuvé	Exposé	Travaux (1)	

INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE				
-	Inondation par remontées de nappes naturelles	Informatif (2)	Exposé	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (2)	Exposé	-

- (1) <u>Information Propriétaire</u>: Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux. Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés. (Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de travaux".
- (2) A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans le formulaire



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 \in

Rapport DDT: page 34 / 58



Cet état est établi sur la base d	les informations mis	ses à disposition pa	r arrêté préfect	oral
	/03/2017	mis à jour le N/a	·	
Adresse de l'immeuble		Cadastre		
3 RUE DU FRERE JEAN		E		
65330 GALAN		838		
Situation de l'immeuble au r	egard d'un plan de	prévention des ris	ques naturels	(PPRN)
L'immeuble est situé dans le périmètre	d'un PPR N		oui X	non
prescrit	anticipé	approuvé	date	
Si oui, les risques naturels pris en consi	dération sont liés à :			
Inondation Crue torre		nt de Avalanch errain	е	
Sécheresse X	Cyclone Remont	ée de Feux de foré	èt	
Séisme	Volcan	Autre		
Extraits des documents de référence per	mettant la localisation de l'ir	nmeuble au regard des risc	ques pris en compte	
Cartes liées : Carte Sismicité, Mouveme	nt de terrain Argile			
L'immeuble est concerné par des presc naturels	riptions de travaux dans le r	èglement du ou des PPR	oui X	non
si oui, les travaux prescrits par le règlen	nent du ou des PPR naturels	ont été réalisés	oui	non
Situation de l'immeuble au i	regard d'un plan de	prévention des ris	sques miniers ((PPRM)
L'immeuble est situé dans le périmètre	d'un PPR M		oui	non X
prescrit	anticipé	approuvé	date	
Si oui, les risques naturels pris en consi	dération sont liés à :			
Mouvements de terrain				
Extraits des documents de référence per	mettant la localisation de l'ir	mmeuble au regard des risc	ques pris en compte	
Voir Liste des Cartes pour les Risques n	aturels			
L'immeuble est concerné par des preso des PPR miniers	riptions de travaux dans le r	èglement du ou	oui	non X
si oui, les travaux prescrits par le règlen	nent du ou des PPR miniers	ont été réalisés	oui	non



N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 35 / 58



Situation de l'imn	neuble au r		an de pré PRT)	éventic	on des risq	ues techno	logiques
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt prescrit et non encore approuvé						oui	non X
Si oui , les risques techno	ologiques pris en	considération dans	s l'arrêté de p	rescriptio	on sont liés à :		
Effet toxique	Effet	Effet de	Projecti	ion	Risque		
	thermique	surpression			Industriel		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRt approuvé						oui	non
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement							non
L'immeuble est situé en zone de prescription							non X
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés						oui	non
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location							
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire							
L'immeuble se situe dans	une commune d	e sismicité classée e Zone très faible	1 zo	ne 2 faible	zone 3 X	zone 4 moyenne	zone 5 forte
Situation de l'immeuble au regard du zonage règlementaire à potentiel radon							
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3						oui	non X
Information relative à la pollution de sols							
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)							non X
*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)							
Information rela	tive aux sin		nisės par /M/T*	l'assur	ance suite	à une cata	strophe
* catastrophe naturelle minière ou technologique L'information est mentionnée dans l'acte de vente * catastrophe naturelle minière ou technologique oui X non							
Vendeur – acquéreur							
Vendeur	Monsieur et	Monsieur et Madame GALFRE Stephane					
Acquéreur							
Date	01/02/2023			Fin	de validité	31/07/2023	



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 36 / 58



Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles en date du 01/02/2023 Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture: Hautes-Pyrénées

Adresse de l'immeuble : 3 RUE DU FRERE JEAN 65330 GALAN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publicatio n	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/198 2		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/1989	30/09/1998	21/01/1999	05/02/199 9		
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/199 9		
Inondations et coulées de boue	26/05/2000	26/05/2000	03/04/2001	22/04/200 1		
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	03/08/2006	24/08/200 6		
Inondations et coulées de boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/200 9		

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance l'immeuble à fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Etabli le:/	Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire
-------------	--

Vendeur : Monsieur et Madame GALFRE Stephane **Acquéreur :**

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

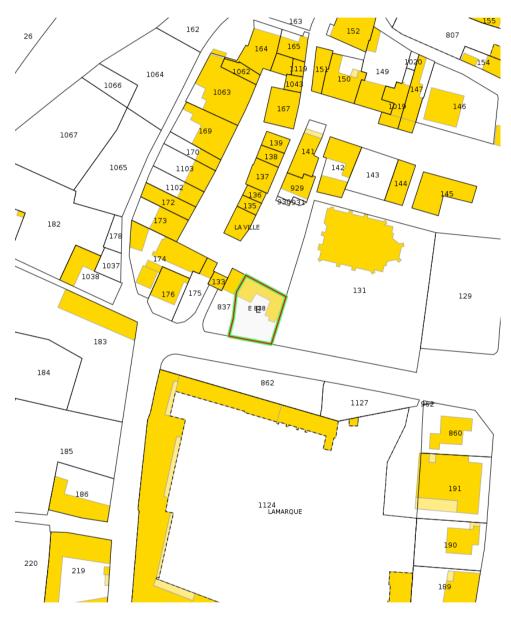
Rapport DDT: page 37 / 58



Extrait cadastral

Département	Hautes-Pyrénées	Section	E	Extrait de plan, données
Commune	GALAN	Parcelle	838	IGN, Cadastre.gouv.fr

Parcelle(s) supplémentaire(s):



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

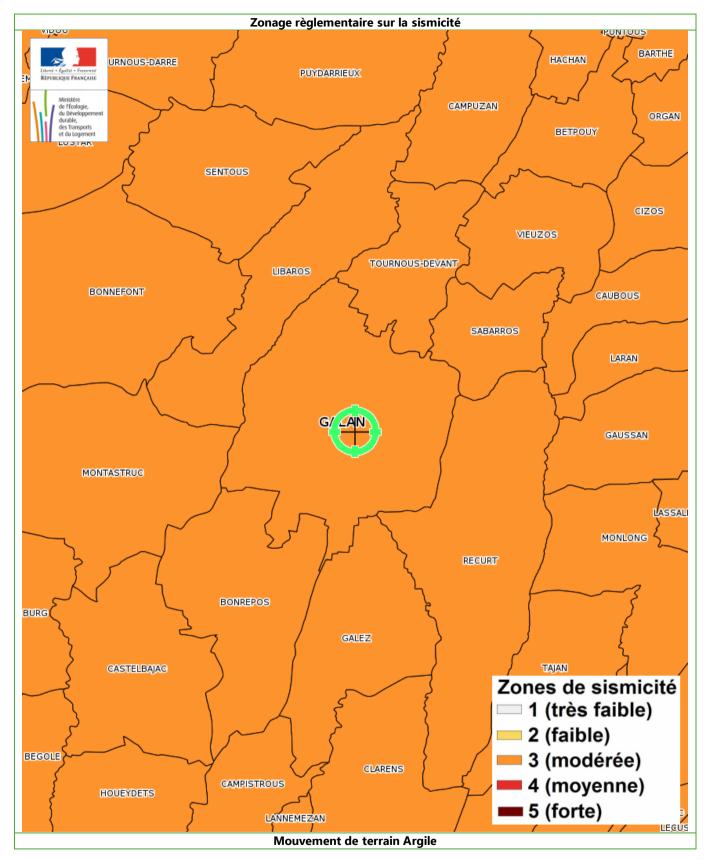
SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 38 / 58







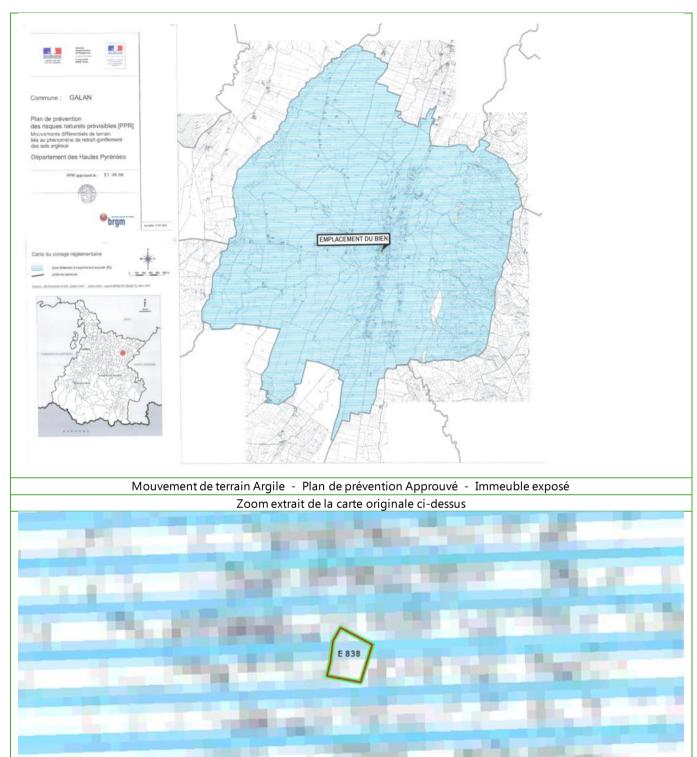
Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €







Inondation par remontées de nappes naturelles

○ N° Vert 0 800 330 311

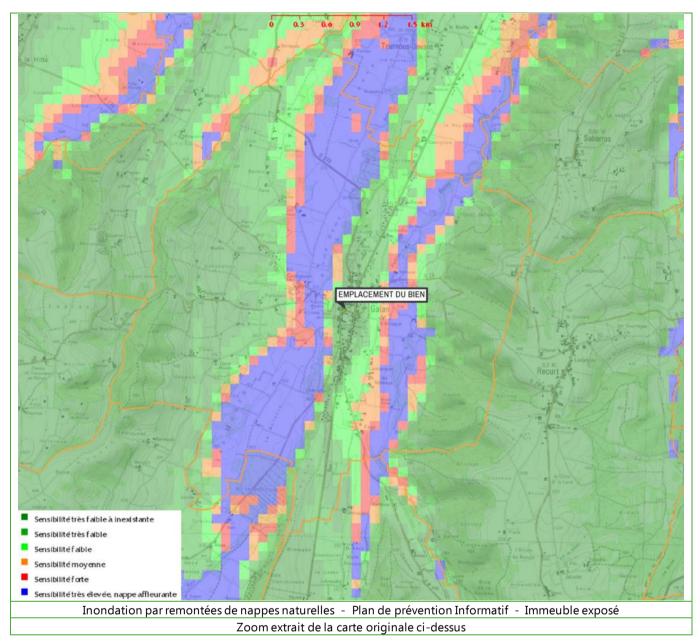
Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 $\,\in\,$

Rapport DDT: page 40 / 58





Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 41 / 58



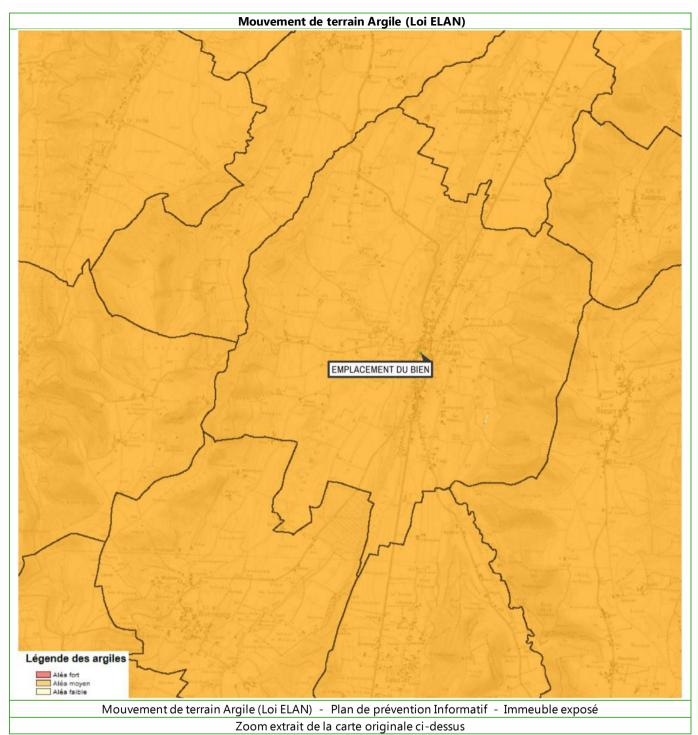


Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

SIRET : 90217784900012 Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT : page 42 / 58





Courriel : contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 43/58





Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 44 / 58



Annexes - Arrêtés



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

Service interministériel de défense et de protection civiles

Pôle protection civile

ARRETE Nº :

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Vu le code général collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret nº 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5;

 $\label{eq:Vulley} \begin{tabular}{ll} \bf Vu \ le \ décret \ n^o \ 2004-374 \ du \ 29 \ avril \ 2004 \ modifié \ relatif \ aux \ pouvoirs \ des \ préfets, \ à \ l'organisation et \ à \ l'action \ des \ services \ de \ l'État \ dans \ les \ régions et \ les \ départements \ ; \end{tabular}$

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

Sur proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

ARTICLE 2 -

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../..

Horaires: Difference des titres (de hande au jeuth 8830-12h/18h/8-1600), le vembedi 8850-12h) - Autres bureaux (de hand au vembedi 8h-12h/1th-16h8h)

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - 78l: 1.05 62 5 65 65 - Télécopie: 05 62 51 20 10

courrie! préfecture spander - 58le internet; www.hautes-pyrences, gouvier - 69le internet -

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

107

N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 45 / 58



- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Article 3 -

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Autiala 4

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tarbes, le

1 7 MARS 2017

4/

2/16

Préfecture Hautes-Pyrenees - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

108



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 46 / 58



Communes	PPR		Prescrit		Risque				Sisn	nicité			
	PPK	Approuvé	Prescrit	I	С	M	A	F	RGA	1	2	3	4
CLARAC	1	х		х								Х	
CLARENS												х	
COLLONGUES	1	х							X			x	
COUSSAN	1	х							X			Х	
CRECHETS													X
DEVEZE	1	х							х			х	
DOURS	2	х	x	х		x			Х			х	
ENS													X
ESBAREICH													x
ESCALA												х	
ESCAUNETS												х	
ESCONDEAUX												х	
ESCONNETS													х
ESCOTS													x
ESCOUBES POUTS													х
ESPARROS													х
ESPECHE													x
ESPIEILH													х
ESQUIEZE-SERE	1	х			х	х							х
ESTAING	1	х				x	х						х
ESTAMPURES	1	х							х			х	
ESTARVIELLE													х
ESTENSAN													х
ESTERRE	1	х			х	х	х						х
ESTIRAC	1	х		х								Х	
FERRERE													x
FERRIERES													х
FONTRAILLES	1	x							х			х	
FRECHEDE	1	х							х			х	
FRECHENDETS													х
FRECHET AURE	1		х	х	х	х							х
FRECHOU FRECHET													х
GAILLAGOS	1	х			х	x	х						х
GALAN	1	х							х			х	
GALEZ	1	х							х			х	
GARDERES													х
GAUDENT													x
GAUSSAN	1	x							х			х	
GAVARNIE	1	х				х	х						х

8/16

Préfecture Hautes-Pyrences - 65-2017-03-17-006 - AP IAL mars 2017

114



0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €







PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

SERVICES DU CABINET

ARRETE N°: 2010-172-11

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

PORTANT APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES « RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GALAN

LE PREFET DES HAUTES-PYRENEES

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R 11-4 à R 11-14,

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages, notamment son article 38 et son décret d'application n° 2005-3 du 4 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile abrogeant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,

VU la loi nº 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Titre II),

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris en application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et notamment les articles 6 à 21,

VU le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du Code de l'Environnement, et notamment les articles R 123-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2008, notifiant et prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles « Retrait et gonfiement des Argiles » pour la commune de GALAN,

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2004 relatif à la liste des journaux habilités, dans le département des Hautes-Pyrénées, à publier des annonces judiciaires et légales,

VU l'arrêté préfectoral du 17 mars 2009, prescrivant la mise en enquête publique du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles « Retrait et gonflement des Argiles » de la commune de GALAN.

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées.

1

Place Charles de Gaulle - B.P. 1350 - 65013 TARBES Cadex 9 - Tél. 05 62 56 85 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10 Site Internet ...www.nautes-pyrenees pref.gouv.fr

O N° Vert

0 800 330 311

Courriel: contact@maistondudiag.fr www.maistondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 48/58



VU la consultation du 11 mars 2009 de Mme la Présidente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées,

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le Directeur de la Chambre Départementale de l'Agriculture,

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

VU la consultation du 11 mars 2009 de M le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture,

VU l'avis du conseil municipal de la commune de GALAN en date du 29 mai 2009,

VU la consultation du 30 novembre 2009 de la Communauté de Communes des Baïses.

VU le procès-verbal de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 avril au 14 mai 2009 inclus et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 11 juin 2009,

VU les pièces du dossier transmises par M le Directeur Départemental des Territoires, pour approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels,

SUR proposition de M le Directeur Départemental des Territoires.

ARRETE

ARTICLE 1:

- I Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté le plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de GALAN,
 - II Le plan de prévention des risques comprend :
 - le rapport de présentation,
 - le règlement,
 - le document graphique.
- \mbox{III} \mbox{II} est tenu à la disposition du public tous les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux :
 - à la Mairie de GALAN,
 - à la Préfecture des Hautes-Pyrénées,
 - à la Direction Départementale des Territoires.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et mention en sera faite en caractères apparents dans les deux journaux désignés ci-après :

- La Semaine des Pyrénées,
- La Dépêche du Midi.

2/3

O 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 49 / 58



Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de GALAN et portée à la connaissance du public par tout autre procédé en usage dans la commune, pendant un mois au minimum. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire de chaque journal sera annexé au dossier principal Plan de Prévention des Risques.

Le Plan de Prévention des Risques approuvé vaut servitude d'utilité publique et sera à ce titre annexé au Plan d'Occupation des Sols conformément à l'article L.126.1. du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3:

M le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées, M le Maire de GALAN et M le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Tarbes, le 2 1 JUIN 2010

3/3

N° Vert O GRATUIT

0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr

www.maisondudiag.fr SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €





Localisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Réalisé en ligne* par	Media Immo
Pour le compte de	MAISON DU DIAG BIGORRE
Numéro de dossier	2008/GALFRE/3603_REAC
Date de réalisation	01/02/2023
Localisation du bien	3 RUE DU FRERE JEAN
	65330 GALAN
Section cadastrale	E 838
Données GPS	Latitude 43.221871 - Longitude 0.406564
Désignation du vendeur	Monsieur et Madame GALFRE Stephane
Désignation du de	
l'acquéreur	

^{*} Document réalisé par Media Immo, sous sa seule responsabilité; Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les différentes bases de données soient à jour.

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée (CC), à l'adresse postale (AP), à leurs coordonnées précises (CP) ou leur valeur initiale (VI).

Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, les informations rendues publiques par l'État.

Cartographie des ICPE

○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : contact@maisondudiag.fr
www.maisondudiag.fr

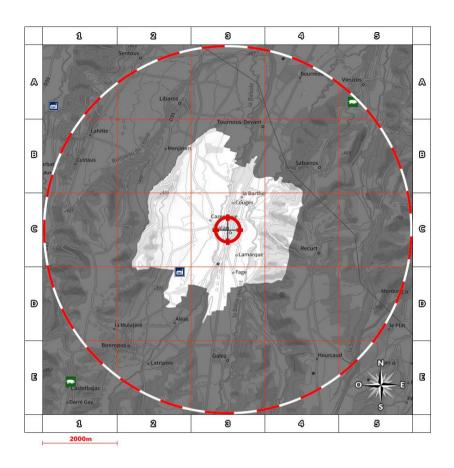
SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 51 / 58



Commune de GALAN - Réalisé en date du 01/02/2023



<u>Légende</u>							
#	Usine Seveso						
##	Usine non Seveso						
×.	Carrière						
	Élevage de porc						
	Élevage de bovin						
Á	Élevage de volaille						
\oplus	Emplacement du bien						

Situa	<u>Situation</u>					
AP	Adresse Postale					
CC	Centre de la commune					
СР	Coordonnées Précises					
VI	Valeur Initiale					

<u>État Se</u>	eveso
NS	Non Seveso
SSH	Seveso Seuil Haut
SSB	Seveso Seuil Bas

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situés à moins de 5000m du bien et représentés par les pictos , , et chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE situées sur la commune de GALAN et à moins de 5000m du bien

N° Vert 0 800 330 311

www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 52 / 58



	Repère	Situation	Nom	Adresse	État d'activité Régime	SEVESO
#	D2	СР	COMMUN E DE GALAN	Lieu dit 'Les Mouras' 65330 GALAN	En fonctionnement Enregistrement	NS



Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 53 / 58



État des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier : 2008/GALFRE/3603_REAC Date de la recherche : 01/02/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

	Cet état est étab	li sur la base des infoi du	mations mises à	disposition mis à jour le		ctoral
		lresse de l'immeuble	code postal ou	Insee co	mmune	
	3 RUE DU FRERE JEAN	65330		GALAN		
	Situation de	l'immeuble au regard d	'un ou plusieurs p	lans d'exposi	tion au bruit (PEB	3)
ı	L'immeuble est situé dans l	révisé	appro		oui non	X
		i Si Oui,	nom de raerouro	me.		
	L'immeuble est concerné p Si oui, les travaux prescrits	oar des prescriptions de travaux ont été réalisés	d'insonorisation		oui	non X
I	l'immeuble est situé dans l	e périmètre d'un autre PEB révisé [approu		oui	non X
		1 Si oui,	nom de l'aérodro	me :		
	Situatio	n de l'immeuble au rega	rd du zonage d'ur	n plan d'expo	sition au bruit	
L'	immeuble se situe dans un	e zone de bruit d'un plan d'exp	zone	omme : e A ¹ zone B ² forte forte		zone D ⁴
2 (en 3 (en 4 (en des i	tre la limite extérieure de la zone B tre la limite extérieure de la zone C	e courbe choisie entre Lden 65 celle et 62) et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 e et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone tions de l'article L.112-9 du code l'urbanism	et 55) n'est o bligatoire que pour les aé	erodromes mentionnés a nombre de créneaux ho	au I de l'article 1609 quatervicie raires attribuables fait l'objet d'u	s A du code général ne limitation
Nota	bene : Lorsque le bien se situe sur	2 zones, il convient de retenir la zone de b	ruit la plus importante.			
	Documents de référ	ence permettant la local	isation de l'imme compte	uble au regar	d des nuisances p	risent en



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 54 / 58



Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/

Vendeur - Bailleur

Lieu / Date

Acquéreur – Locataire

Monsieur et Madame GALFRE Stephane GALAN / 01/02/2023

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/



○ N° Vert 0 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 55 / 58



Exposition aux nuisances sonores aériennes						
À la commune				meuble		
Exposition aux risques	Plan de prévention	État	Exposé	Travaux réalisés		
Néant	-	-	-			

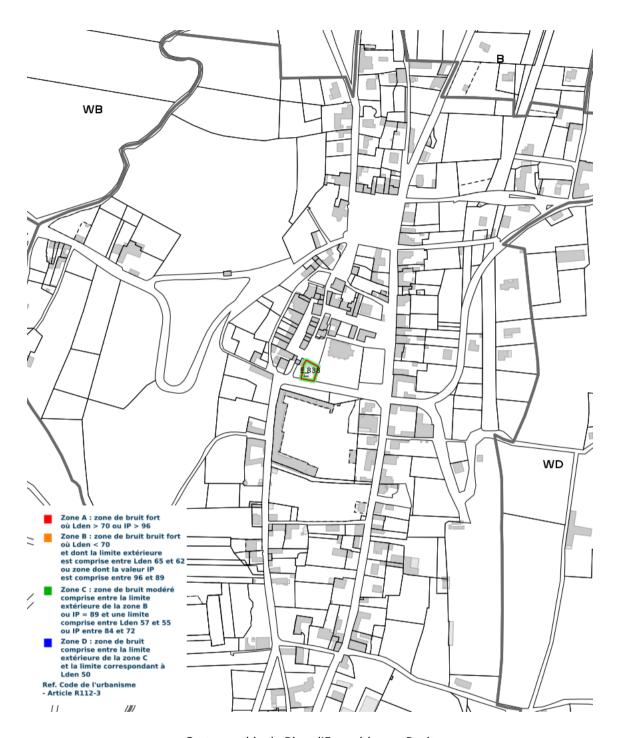
Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €

Rapport DDT: page 56 / 58





Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit

Courriel : <u>contact@maisondudiag.fr</u> <u>www.maisondudiag.fr</u>

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 €



Rapport DDT: page 57 / 58





PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent p			
Equipements publics ou collectifs	aéronautique ou i	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes		
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT				
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé		

© DGAC 2004

O 800 330 311

Courriel: contact@maisondudiag.fr www.maisondudiag.fr

SIRET: 90217784900012

Maison du Diag Bigorre au capital de 5 000 $\,\in\,$



Rapport DDT: page 58 / 58